

## Ordre du jour :

1. Détachements
2. Mouvement 2<sup>nd</sup>e phase et suite des délégations
3. Examen des recours : EXEAT/INEAT, temps partiel, allègement de service

### Questions diverses déposées par le SE-UNSA :

- Décharges de direction des écoles 1 à 3 classes,
- Récupération des heures des personnels remplaçants,



## Réponses de l'IENA aux déclarations liminaires et aux questions diverses :

### (La déclaration du SE-UNSA...ICI)

- **La rentrée en musique :**

Il ne s'agit pas d'une obligation mais d'un souhait du ministre, l'idée étant de créer un cadre bienveillant.

- **Pré rentrée sur une journée :**

Il y a un arrêté, ce cadre règlementaire est à respecter.

**Remarque du SE-UNSA :** Depuis l'année dernière, les 2 journées de pré-rentrée ont été remplacées par une seule. La seconde journée qui jusqu'alors devait être prise avant les vacances de Toussaint s'est transformée en 2 demi-journées à rattraper. Pour remplacer la seconde journée de pré-rentrée, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Désormais la seconde journée de pré-rentrée, qui devait être rattrapée, n'est plus laissée au choix de l'établissement, mais sera décidée par le Directeur d'Académie pour le premier degré et le Recteur pour le second degré.

Cette obligation de rattraper la seconde journée de pré-rentrée est fixée par l'arrêté du 16-4-2015 qui définit les calendriers scolaires pour l'année 2016/2017 et 2017/2018.

### Questions diverses déposées par le SE-UNSA :

- **Décharges de direction des écoles 1 à 3 classes,**

Plusieurs directeurs nous ont alertés car ils n'avaient pas eu la totalité de leurs jours de décharge (de 4 à 10 jours selon la taille de l'école).

L'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'il s'agissait d'une décharge statutaire et en conséquence ils sont donc prioritaires sur le remplacement.

**Remarque du SE-UNSA :** Au moment où l'on termine ce compte-rendu, tous les collègues directeurs qui nous ont contactés, ont pu bénéficier de leurs jours de décharge.

- **Récupération des heures des personnels remplaçants,**

Il subsiste encore un litige dans le décompte des heures à récupérer sur les semaines ayant un jour férié alors que cela avait été évoqué et résolu en CAPD en 2016.

L'inspecteur d'Académie maintient que l'on ne peut compter des heures non effectuées (heures du jour férié) et donc en conséquence les collègues n'ont pu faire plus de 24 heures semaine. Il a ajouté également que les collègues remplaçants ne font pas tous la totalité de leur 108h !

**Remarque du SE-UNSA :** on ne peut opposer le temps « élève » aux 108h, ni revenir sur ce qui a été actée l'année précédente. Le SE-UNSA invite donc tous les collègues concernés à faire un courrier au DASEN, reprenant l'ensemble des heures dues afin de les récupérer sur l'année 2017/2018. N'oubliez pas de nous envoyer une copie de vos courriers au

60@se-unsa.org

## **1- Les demandes de détachements :**

Les délégués des personnels sont destinataires de l'ensemble des demandes de détachements et de l'état d'avancement de celles-ci.

**Remarque du SE-UNSA :** Pour les détachements dans le corps des certifiés ; Cette année, quelques 315 dossiers ont été étudiés en CAPN. Principalement en Mathématique : 82 ; Documentation : 39 ; Histoire-Géo : 26 ; Espagnol : 23 ; Economie-Gestion : 20 ; Anglais : 19 ; SVT 14 ; etc.

*Sur l'ensemble de ces dossiers :*

- 12 dossiers n'ont pas été retenus du fait de diplômes non conformes ou non attestés ; renoncements à la demande tardifs.
- 29 dossiers ont été écartés du fait qu'ils avaient reçus un avis favorable au titre d'une demande conjointe sur liste d'aptitude.
- 1 dossier avait été reçu au CAPES.
- 39 dossiers jugés Défavorables (le plus souvent du fait d'une inadéquation entre la formation initiale déclarée ou attestée et la discipline convoitée)
- 234 dossiers ont reçu un avis favorable.

## **2- Mouvement 2<sup>nd</sup>e phase**

135 collègues sont nommés (18 en 2016 !) et il restera donc 212 personnes à affecter à la phase d'ajustement.

Il restera encore beaucoup de postes de brigade sur le secteur de Creil et Nogent Et des rompus de postes qui seront assemblés (postes de TRS).

Une liste de postes, ASH et directions encore vacantes, sera publiée jeudi 6 juillet. Les collègues souhaitant postuler devront écrire au DASEN.

22 collègues avaient écrit pour demander un poste précis, toutes ces demandes ont été refusées. Il n'y avait pas de motif recevable.

Il reste également des postes en RASED non couverts mais l'Inspecteur d'Académie n'a pas souhaité affecter des collègues à TP pour le moment. Ces postes ne seront pas supprimés, ils serviront à placer des collègues en situation particulière.

12 collègues n'ont pas participé, ils seront donc affectés à la phase d'ajustement.

**Remarque du SE-UNSA :** nous invitons fortement ces collègues à contacter les services pour émettre des vœux de zone.

→ N'oubliez pas de nous envoyer un double de vos demandes.

→ La CAPD de la phase d'ajustement aura lieu **le mardi 29 août à 9h30.**

## **3- Recours :**

24 recours ont été déposés pour les exéats, seuls 3 ont été acceptés.

7 recours « temps partiel », 3 acceptés.

5 recours « allègement de service », 1 seul accepté.



Paola Boulenger, Sylvie Choury, Nathalie Puissant et Alexandre François  
Vos élus des personnels SE-UNSA de l'Oise.